

L'ÉMERGENCE



L'Émergence

MAISON D'AIDE ET D'HÉBERGEMENT

HISTORIQUE

En 1986, un comité provisoire formé de femmes du milieu est constitué afin de voir à l'organisation de services spécifiques en violence conjugale pour la population des MRC d'Avignon et de Bonaventure. Le 23 novembre 1989, La Collective d'action contre la violence faite aux femmes de la Baie-des-Chaleurs est incorporée et elle deviendra en octobre 1994 la maison d'hébergement L'Émergence.

C'est en mars 1991 qu'un premier service d'hébergement avec une capacité d'accueil de 7 places est mis en fonction grâce à l'obtention d'un programme de Développement à l'Emploi. De 1992 à 1996, L'Émergence doit à plusieurs reprises suspendre ses services d'hébergement faute de revenus suffisants. En 1996, elle reçoit une certaine reconnaissance de la Régie régionale de Santé et de Services sociaux par l'attribution d'un financement de base récurrent. Depuis ce temps, la ressource ne cesse de se développer pour offrir aux femmes violentées dans un contexte conjugal et à leurs enfants de son territoire une gamme de services répondant à leurs nombreux besoins.

D'ailleurs, un service d'appartements de deuxième étape a été développé. Ce service, pour lequel L'Émergence ne reçoit aucun financement récurrent, offre 11 logements subventionnés pour de l'hébergement pouvant aller jusqu'à 24 mois.

C'est maintenant l'Agence de santé et de services sociaux qui est le principal bailleur de fonds de la Maison d'aide et d'hébergement L'Émergence. Quoique la situation se soit considérablement améliorée, le financement demeure une préoccupation constante pour assurer la viabilité des services développés. Ainsi, à la subvention annuelle versée par l'Agence s'ajoutent des sommes additionnelles en provenance de projets ponctuels ou d'activités de financement.

SERVICES OFFERTS

La Maison d'aide et d'hébergement L'Émergence dispose de 9 places et dessert les MRC Avignon et Bonaventure.

L'Émergence offre :

- Accueil et hébergement, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7
- Information et référence
- Consultation téléphonique
- Intervention spécialisée individuelle ou de groupe pour les femmes et les enfants en hébergement
- Consultation spécialisée post-hébergement
- Consultation spécialisée externe (femmes non hébergées et leurs enfants)
- Soutien et accompagnement dans les démarches
- Suivi de groupe
- Activités récréatives
- Activités d'éducation et de prévention dans la communauté
- Service de 2^e étape: aide et hébergement post-séparation, par l'entremise de 11 logements subventionnés.

LES SERVICES SONT SÉCURITAIRES, GRATUITS, PROFESSIONNELS ET CONFIDENTIELS



L'ALLIANCE GASPÉSIENNE
DES MAISONS D'AIDE
ET D'HÉBERGEMENT